FORMULAIRE POUR RACHAT DE SERVICE VISÉ PAR UNE VALEUR DE TRANSFERT

Énoncé de confidentialité

La collecte des renseignements personnels est requise en vertu de l'alinéa 7(1)*d*) et de l'article 13 de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*, à des fins d'administration de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (LPRFC). Le refus de fournir les renseignements personnels demandés ou le fait de communiquer des renseignements incorrects, peut entraîner la perte des avantages et/ou des retards dans le traitement ou encore des inexactitudes dans les estimations de pension, les avantages ou les relevés de pension. Les renseignements personnels sont protégés et ne sont utilisés et communiqués que conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la façon décrite dans le fichier de renseignements personnels TPSGC PCU 702 – Administration des pensions fédérales. Aux termes de la Loi, les personnes ont le droit de consulter leurs renseignements personnels et de demander des corrections s'ils sont erronés ou incomplets.

Ce formulaire doit être rempli électroniquement. Si impossible, veuillez le remplir à l'encre foncée en lettres majuscules.

Renseignements personnels du participant au régime

Grade

Nom

Prénoms

Numéro de pension

Date de naissance (aaaammjj)

Langue de préférence

☐ Anglais ☐ Français

Numéro de matricule

Adresse du domicile

Numéro d'appartement

Numéro de téléphone de préférence

Ville

Province

Code postal

Pays

Adresse électronique (facultative)

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT ▶

Numéro de formulaire

Numéro de cas

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT		
Numéro de formulaire	Numéro de matricule	Numéro de pension

Lire attentivement les instructions à la page 3 avant de remplir ce formulaire.

Doit être rempli par le participant au régime. Conserver une copie pour votre dossier et faire parvenir l'original par courrier recommandé au :

Centre des pensions du gouvernement du Canada - Service du courrier
150 Boulevard Dion
CP 9500
Matane QC G4W 0H3

Sexe	Numéro de téléphone

☐ Je m'engage à verser une somme forfaitaire pour rétablir entièrement la ou les période(s) de service visée(s) par une valeur de transfert

OU

☐ Je m'engage à verser une somme forfaitaire pour rétablir uniquement la partie du service qui correspond à la somme de :

_____ $ et / ou à la période de service suivante :

_____ années et _____ jours.

NOTE : En fonction de la somme versée, le Centre des pensions du gouvernement du Canada ne rétablira que la ou les périodes les plus récentes de service ouvrant droit à pension.

IMPORTANT : « MODE DE PAIEMENT » voir le numéro 3 de la page d'instructions.

CONVENTION

Je m'engage, par la présente, à verser une somme forfaitaire pour rétablir le service antérieur visé par une valeur de transfert. Si le montant versé est inférieur au coût total demandé pour racheter tout le service antérieur visé par une valeur de transfert, j'accepte que seulement une partie du service soit rétablie.

Je comprend que, si je verse une somme forfaitaire supérieure à la cotisation demandée, un remboursement sera fait.

Signature	Posté le * (aaaa-mm-jj) ▶
	Date du rachat de service (aaaa-mm-jj) ▶

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DU PARTICIPANT AU RÉGIME

1. Comment remplir le formulaire

Remplir le formulaire avec soin, car, dans la plupart des cas le rachat de service est considéré comme étant une entente exécutoire et irrévocable. Veuillez vous assurer que les dates des périodes de service inscrites soient complètes et exactes. Si vous avez reçu plusieurs paiements de valeur de transfert, vous devrez racheter en premier le service total qui correspond à la plus récente valeur de transfert.

2. Transmission du formulaire

Votre rachat de service doit être signé et envoyé au plus tard un an suivant la date de l'émission de l'avis intitulé « Avis concernant la participation au régime » (CF-FC 2018) que vous avez reçu.

Le formulaire dûment rempli doit être envoyé à l'adresse suivante :

Centre des pensions du gouvernement du Canada - Service du courrier
150 Boulevard Dion
CP 9500
Matane QC G4W 0H3

Il est conseillé d'envoyer le formulaire par courrier recommandé. Si vous l'envoyer par courrier recommandé, vous devriez conserver le reçu d'enregistrement pour vos dossiers. La date à laquelle le présent formulaire est posté doit être inscrite dans la case prévue à cet effet*.

3. Mode de paiement

Seuls les paiements reçus dans les 90 jours suivant la date à laquelle le ministre reçoit le rachat de service seront acceptés et serviront à calculer la période pour laquelle le service ouvrant droit à pension peut être rétabli.

5. Facteur d'équivalence pour services passés (FESP)

Un FESP doit être calculé à l'égard de tout rachat de service exercé se rapportant à une période de service après 1989. Si l'Agence du revenu du Canada (ARC) n'approuve pas le FESP, le rachat de service sera déclaré invalide.